



LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS VISA DE RÉSIDENT TEMPORAIRE

Cette liste de contrôle des documents fait partie des formulaires que vous devez soumettre avec votre demande.

Tout document rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais doit être traduit et accompagné d'une déclaration sous serment de la personne qui l'a traduit. Vous devez aussi y joindre une copie certifiée conforme du document.

S'il manque des documents mentionnés dans cette liste, votre demande peut vous être retournée.

J'ai inclus les documents suivants :

Inscrivez un « X » dans
la case lorsque vous
avez joint le document
en question

- Le formulaire *Demande de visa de résident temporaire présentée à l'extérieur du Canada* (IMM 5257) dûment rempli;
- Le formulaire *Informations sur la famille* (IMM 5645) dûment rempli;
- Le formulaire *Demande de visa de résident temporaire présentée à l'extérieur du Canada* (IMM 5257 - Annexe 1), dûment rempli, s'il y a lieu;
- *La déclaration officielle d'union de fait* (IMM 5409), s'il y a lieu;
- *Recours aux services d'un représentant* (IMM 5476), s'il y a lieu;
- Le paiement dans un mode acceptable. Vérifiez les modes de paiement acceptables auprès du bureau des visas de votre région;

- Note :** Les bureaux des visas n'acceptent pas les reçus des banques canadiennes;
- Un passeport valide (chaque passeport doit contenir une page vierge autre que la dernière page);
- Deux photos respectant les spécifications de l'*Appendice B - Spécifications pour photos*. À l'endos des deux photos, écrivez votre nom et votre date de naissance;
- Une photocopie de votre document d'immigration actuel, le cas échéant (p. ex. permis d'études, permis de travail, permis de résident temporaire);
- Une preuve d'aide financière;
- Une **photocopie** de votre billet d'avion aller-retour et/ou votre itinéraire de voyage, s'il y a lieu;
- Tout document additionnel requis par le bureau des visas responsable de votre région.